

Image not found or type unknown



Délai de recours après une AG

Par **catheleine**, le **23/05/2013** à **11:01**

Bonjour,

A partir de quelle date considère t on le délai de deux mois pour faire appel après une AG.

Est ce à partir de la date de tenue de l' AG ?

Est ce à partir de la date d'envoi du PV ?

Est ce à partir de la date de réception du PV ?

Merci de prêter attention à mon problème

Je vous souhaite une bonne journée.

Cordialement.

PS : Si vous connaissez un avocat spécialisé dans l'immobilier et surtout la co propriété et qui exerce dans la Marne, Faites mois signe.

Merci

Par **HOODIA**, le **23/05/2013** à **20:47**

La date de reception de la LR/AR du PV.